

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 mars 2026  
Délibération n°2026/026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, MM Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, M Lionel VIBERT, Mme Adeline BLANC, M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER

*Étaient absents* : Mme Élodie POZIN-ROUX (procuration donnée à Mme Anne-Marie ROCHE), MM Cédric PERRETIER (procuration donnée à M. Roland DRAVET), Vincent MAITRE, Gildas DRAVET (procuration donnée à Mme Audrey BOUVIER)

Convocation du : 16 mars 2026 - Affichage du : 16 mars 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 3

Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

---

## OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Maurice Gérard CLERC est candidat à la fonction de maire.

M. Roland DRAVET est candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Maurice Gérard CLERC : trois- 3 (nombre de voix en lettres puis en chiffres) voix
- M. Roland DRAVET : onze- 11 (nombre de voix en lettres puis en chiffres) voix

M. Roland DRAVET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

SUITE DÉLIBÉRATION N° 2026/026

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture de Savoie le* **24 MARS 2026**

La secrétaire de séance,

Anne-Marie ROCHE



Le Maire,

Roland DRAVET

